



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE ASSOCIATION CAR'S RALLYE TEAM

5^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE de MAZAUGUES PROVENCE VERTE

Championnat de la Montagne de la Ligue Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
4, 5 et 6 octobre 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Car's Rallye Team (organisateur technique) organisent les 4, 5 et 6 octobre 2024, et le concours de la Municipalité de MAZAUGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

5^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE MAZAUGUES PROVENCE VERTE

Comptant pour la Coupe de France de la montagne 2025 – coefficient 1, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le Visa n°47 et sous le Permis d'Organiser n° 516 en date du 18 / 07 / 2024.

Art. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	BARDIN Yannick	46622
Commissaire sportif	DUFRESNE Régis	2484
Commissaire sportif	FOTIA Aurore	199244
Directeur de course	EYRAUD Delphine	132992
Directeur de course adjoint	ALAIN Marie Laure	228679
Commissaire technique responsable	BIAGIONI Christophe	169294
Commissaire technique	POULAT Luc	242810
Commissaire technique	RAHOU Benali	136645
Commissaire technique stagiaire	GREGOIRE Philippe	164102
Relation avec les concurrents	FORESTELLO Isabelle	138486
Chronométrateur officiel « B »	GETTO Michel	1525
Chronométrateur officiel « C »	EYRAUD Adrien	204382
Organisateur administratif – ASA AIX	BIAGIONI Norbert	25075
Organisateur technique - Car's Rallye Team	BOCCIA Jennifer	
Représentant ligue PACA		

1.2P Horaires

- Clôture des engagements le jeudi 3 Octobre 2024, minuit.
- Publication de la liste des engagés le Vendredi 4 Octobre 2024.
- Vérifications :
- **Administratives,**
Vendredi 4 Octobre 2024, de 18h00 à 20h00 et Samedi 5 Octobre 2024 de 08h00 à 11h30 à MAZAUGUES. (**Salle des fêtes, Parking de écoles**)
- **Techniques,**
Vendredi 4 Octobre 2024, de 18h15 à 20h15 Samedi 5 Octobre 2024 de 08h15 à 11h45 à MAZAUGUES. (**Sur votre emplacement assistance**)
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais, le Samedi 5 Octobre 2024 à 13h00.
- Essais Chronométrés : 2 montées d'essais le Samedi 5 Octobre 2024 de 14h00 à 19h00
- Briefing commissaires le Samedi 5 Octobre 2024 à 13h00 (Parking des écoles)
- Briefing pilotes écrit distribué lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Samedi 5 Octobre 2024 une heure après la fin des essais.
- Course :
 - 2 montées de course sont prévues le Dimanche 6 Octobre de 8h30 à 12h30
 - 2 montées de course sont prévues le Dimanche 6 Octobre de 13h30 à 19h00
- Les horaires des essais, de la course et du nombre de montée de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : le Dimanche 6 Octobre 2024 - 20 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion jusqu'à 30' après l'affichage des résultats.**
- Remise des Prix le Dimanche 6 Octobre 2024 à 19h00, à MAZAUGUES. (**Salle des fêtes**)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs Salle des fêtes, Parking de écoles de MAZAUGUES :
 - o 1^{ère} Réunion : le Samedi 5 Octobre 2024 à 11h30Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3p - Vérifications

- Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la **Salle des fêtes, Parking de écoles pour l'administratif et à son assistance pour la technique** :
Le Vendredi 4 Octobre 2024 de 18h00 à 20h00 et le Samedi 5 Octobre 2024 de 08h00 à 11h30.
- Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2024.
- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage EVO CAR à Tourves.
- Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2p - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2024.

Art. 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p- Engagements

- Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80 et Fax : 04 42 23 13 77
- Les frais de participation sont fixés à : 360 €, réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- **Pour les licenciés de l'ASA AIX les frais de participation sont fixés à 160 €**
- Le chèque devra être à l'ordre de ***l'Association Sportive Automobile d'Aix-en-Provence***.
- Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.
- Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte)
- Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **70**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

- Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par fax ou Email, au plus tard le jeudi 3 Octobre 2024 afin d'obtenir le remboursement partiel des frais de participation.

Création d'un titre de participation en Montagne :

Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT Sport, GTTS. **Tarif du titre 65€.**

Art. 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 120.(course moderne et VHC)
- Concernant la répartition des voitures dans les groupes et classes, voir la réglementation Montagne 2024

4.2.7 Echappement :

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de Côte et Slalom :

Voitures fermées et groupe CM, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non conforme celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non conforme : annulation des temps de toutes les montées / **parcours** précédent.

Art. 5p - PUBLICITE

Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)

Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Parcours :

- La course de côte régionale de MAZAUGUES se déroule sur la D64. (Route de la Roquebrussanne)
Départ : sur la D 64.
Arrivée : sur la D 64.
Longueur : 1190 m. Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
F2000, N/FN, A/FA, GT sport, FC, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).
- Modalités de retour au départ : par série en convoi, en sens inverse de la course.
Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.
- **Parc arrivée :**
 - **À leurs emplacements respectifs sur les bâches pour les voitures ouvertes.**
 - **Parc de préparation des convois pour les voitures fermées**

6.2p Route course :

L'accès au départ se fera par convoi.

6.3p File de départ :

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.5p Parc concurrents :

Les parcs concurrents seront situés :

- ⊙ Pour les voitures ouvertes : sur le parking des écoles
- ⊙ Pour les voitures fermées : parking à l'entrée du village

6.6p Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera à leurs emplacements respectifs sur les bâches. (Aucun chargement autorisé)

6.7P Tableau d'affichage officiel :

- Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation à la salle des fêtes, parking des écoles (salle des vérifications administratives),
- Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
- Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P Permanence :

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le parc départ au 06.22.00.38.15.
- Centre de secours : Hôpital de BRIGNOLES, Téléphone : 04 94 72 66 00

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes

7.4P Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2024.

Art. 9p - CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course
- Les classements officiels seront affichés à la salle des fêtes, parking des écoles :
 - 1 classement général pour les voitures de Sport (série A),
 - 1 classement général pour les voitures de Production (série B)
 - 1 classement pour chacun des 8 groupes ou groupements de groupes et pour les 36 classes
 - 1 classement féminin pour les voitures de Sport (série A)
 - 1 classement féminin pour les voitures de Production (série B)

Art. 10p - COUPES

10.2p Prix :

Il n'y aura pas de prix en numéraire distribués pour la sauvegarde de la course de cote

10.3p Coupes

Classement général :		1 coupe
Classement pour chacune des 36 classes :	de 1 à 4 partants :	1 coupe
	de 5 à 8 partants :	2 coupes
	de 9 à 12 partants :	3 coupes
Un trophée au 1 ^{er} F2000 / 1		

10.5p Remise des coupes

Elle aura lieu à la salle des fêtes de Mazaugues, le Dimanche 6 Octobre 2024 à 19h00